DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

> Mairie de

SAINT-ANDRÉ



LE ____1 j JAN_ 2013 _____20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur Le Président Du Comité Technique Paritaire CENTRE DE GESTION 6 rue de l'Ange BP 901 66901 PERPIGNAN CEDEX

Objet : Modifications horaires service entretien collectivité St André..

Nos références : FM/TM/MS/01/2019.
PJ Annexes : La plannings hebdomadaires.

Lettre commune PERSO.doc

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir proposer au prochain CTP les modifications horaires du service entretien de ma collectivité, lequel compte 10 agents. En effet, suite à des départs de contractuels et après une réorganisation du service, vous trouverez donc ci-après le planning actuel ainsi que le nouveau planning applicable à compter du 8 avril 2019.

Espérant obtenir satisfaction et dans l'attente,

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Pour le Ma

Francis MANENT.



AGENT 35 H (MENAGE)

PLANNING ACTUEL

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

6h 00 -14h00

DVB + CANTINE + PRIMAIRE

<u>PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU 08 AVRIL 2019</u> (dvb + cantine + primaire)

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

6h00-10h00 et 12h00-14h00

MERCREDI OU SAMEDI

6h00-9h00

Horaires de travail aux petites vacances scolaires : 7 h 00 h à 14 h 00.

Horaires de travail aux grandes vacances scolaires : 7 h 00 h à 14 h 00.





AGENT 35 H (CANTINE)

PLANNING ACTUEL

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

9h 00 -17h00

DVB + CANTINE + PRIMAIRE

PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU 08 AVRIL 2019

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

9h00-17h00 CANTINE

MERCREDI OU SAMEDI

6h00- 9h00 DVB + PRIMAIRE

Horaires de travail aux petites vacances scolaires : 7 h 00 h à 14 h 00.

Horaires de travail aux grandes vacances scolaires : 7 h 00 h à 14 h 00.





AGENT 35 H (MATERNELLE)

PLANNING ACTUEL

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

7h 30 -12h00 et de 14h 45 – 17h 00

PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU 08 AVRIL 2019

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

7h30-12h00 et de 14h 45 à 17h 00

Temps de pause de 13 h 00 à 14h 00 compté dans le temps de travail.





AGENT A TEMPS PARTIEL

PLANNING ACTUEL

LUNDI-MARDI

12h30 - 17h00

CANTINE

JEUDI-VENDREDI 12h45 - 17 h 00

CANTINE

Vacances scolaire

Lundi:

7h00 - 11h30

Mardi:

7h00 - 11h15

Jeudi :

7h00 - 11h15

Vendredi: 7h00 - 11h30

PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU 08 AVRIL 2019

LUNDI-MARDI

13h00 - 17h00

JEUDI ET VENDREDI

13h45 - 17h00

MERCREDI OU SAMEDI

6h00 - 9h00

